



DOSSIER DE PRESSE

Sécurités
L'État en Charente sur tous les fronts

Bilan de l'année 2015

Délinquance

9 mars 2016

II- LES CHIFFRES DE LA DÉLINQUANCE

De nouveaux outils

Ils sont désormais élaborés de manière indépendante, par un service statistique dédié, au statut garantissant de toute instrumentalisation. Ce service statistique ministériel, créé en octobre 2014, est composé de statisticiens, dirigés par un inspecteur général de l'INSEE et a pour mission **de garantir la sincérité et la fiabilité du dispositif** de remontées statistiques et de production des données, conformément aux exigences de la statistique publique. Il est désormais le seul responsable des chiffres publiés.

Ce nouvel outil, associé à de nouveaux logiciels de rédaction des plaintes pour la gendarmerie et la police, intégrant un module statistique performant, permet de livrer des données statistiques robustes et fiables et de bâtir une analyse objective.

3 grandes évolutions sont à relever dans les chiffres de l'année 2015

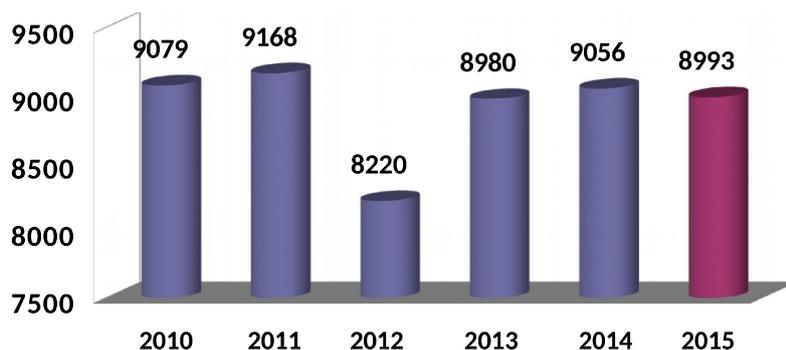
> **La délinquance d'appropriation** - vols en tous genres et cambriolages - **a globalement diminué** ;

> Les **atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes (AVIP)**, générée essentiellement par l'augmentation de certaines formes de délinquance peut-être moins visibles, mais qui constituent de véritables pathologies sociales, ont continué à augmenter en 2015. L'évolution des coups et blessures volontaires et des menaces, comme celle des atteintes sexuelles" souvent commises dans le cadre familial, constitue ainsi un sujet de préoccupation très sérieux ;

> **Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF) se sont stabilisées.**



Les atteintes aux biens (AAB)



Cet indicateur regroupe les crimes et délits visant les biens d'autrui, c'est-à-dire les cambriolages, les vols et les destructions ou dégradations de biens.

Avec 8 993 faits constatés en 2015, les atteintes aux biens enregistrent une baisse globale de 0,70%, soit 63 faits de moins. Cependant, la situation est contrastée car, alors que les AAB ont légèrement augmenté en zone urbaine (+3,57 % soit 164 faits, dont 122 en zone police), elles ont diminué de 5,09 % en zone rurale (baisse de 227 faits).

- Le nombre de vols commis avec une arme est en nette régression (-53,33%, soit 8 faits de moins qu'en 2014), il en va de même pour les vols violents commis sans arme (-7,10 %, soit 9 faits de moins qu'en 2014).

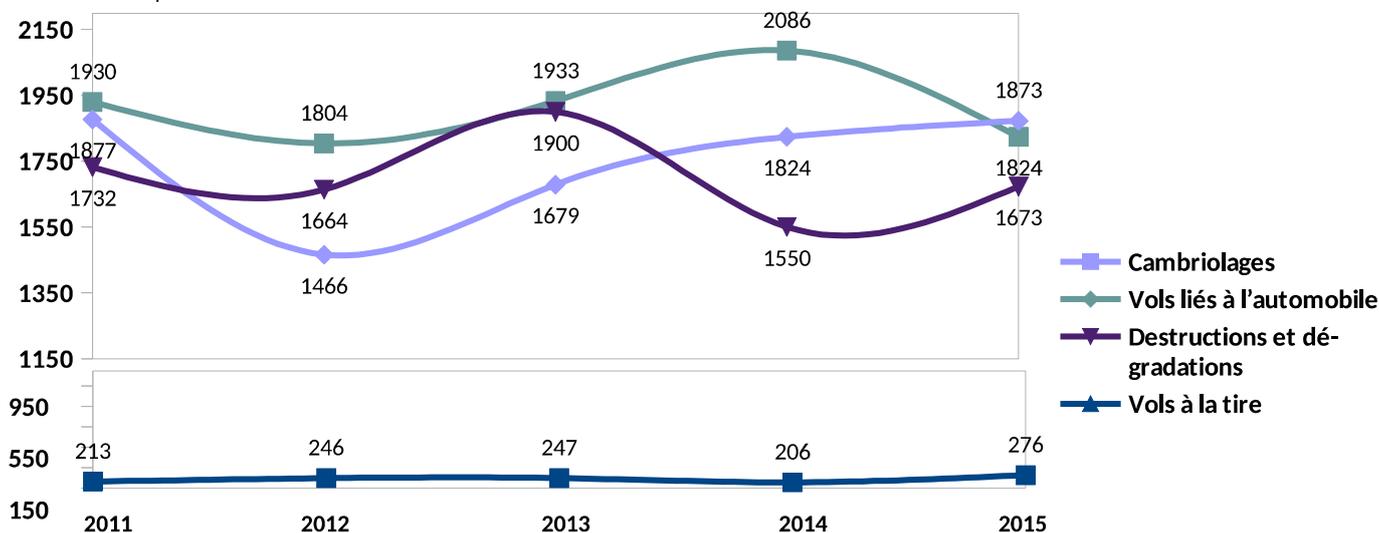
- Le nombre de cambriolages, axe prioritaire de l'action de la police et de la gendarmerie, augmente de +2,69 % ce qui représente 49 faits supplémentaires à l'échelle du département. Cette évolution résulte d'une baisse de 0,45% (-3 faits,) en zone urbaine (-43 faits pour la zone police) et d'une hausse de 4,48% (+ 52 faits) en zone rurale. C'est au niveau des cambriolages des locaux industriels, commerciaux que la hausse est la plus marquée en zone rurale alors que les cambriolages de locaux d'habitation régressent en zone urbaine.

- Les vols liés à l'automobile sont orientés à la baisse (-12,56% soit -262 faits). Les vols d'accessoires sur les véhicules et les vols à la roulotte sont respectivement en baisse de 18,91% (- 111 faits) et de 13,48% (-131 faits). En revanche, les vols de véhicules motorisés à 2 roues sont en hausse de 8 % soit +16 faits.

Ce type de délinquance, notamment les vols à la roulotte commis dans les véhicules en stationnement, constituent une préoccupation majeure pour nos concitoyens car ils touchent à la mobilité et à un bien parfois difficilement acquis. Un certain nombre de ces faits pourraient être évités par une vigilance accrue de leurs propriétaires.

- Par ailleurs, on recense 2 508 vols simples au préjudice des particuliers (vol à la tire, vols simples dans les locaux privés ou publics) : l'augmentation des vols à la tire (276 faits contre 206 en 2014) fait évoluer cet indicateur à la hausse. En revanche, les autres vols simples (à l'étalage, sur chantier et autres)...

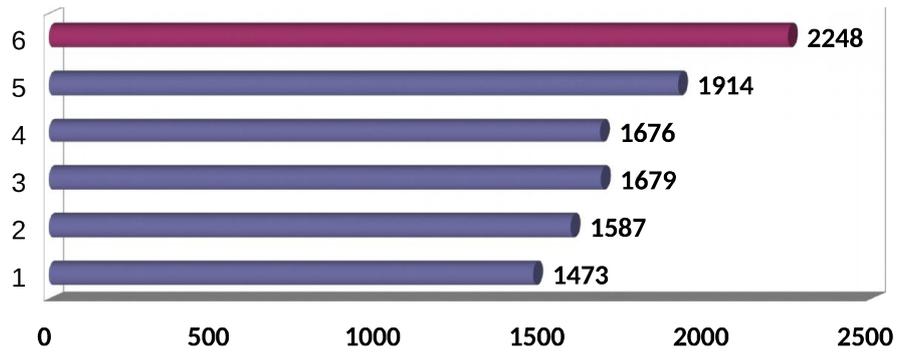
Le nombre de faits de dégradation commis contre les biens est en hausse de 7,94 % sur un an : (1 673 faits en 2015 contre 1 550 en 2014). 80 % de ces faits (1332) ont été recensés en zone police. Ils sont commis essentiellement sur des biens et véhicules privés.



Avec un taux de 25,43 faits pour 1000 habitants, la Charente se situe comme en 2014, à la 50ème place sur 96 en matière d'atteintes aux biens et à un niveau inférieur au taux national : 34,27 pour 1000 habitants.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)

Cet indicateur est constitué de quatre catégories d'infractions : les violences physiques crapuleuses, les violences physiques non crapuleuses, les violences sexuelles et les menaces de violence.

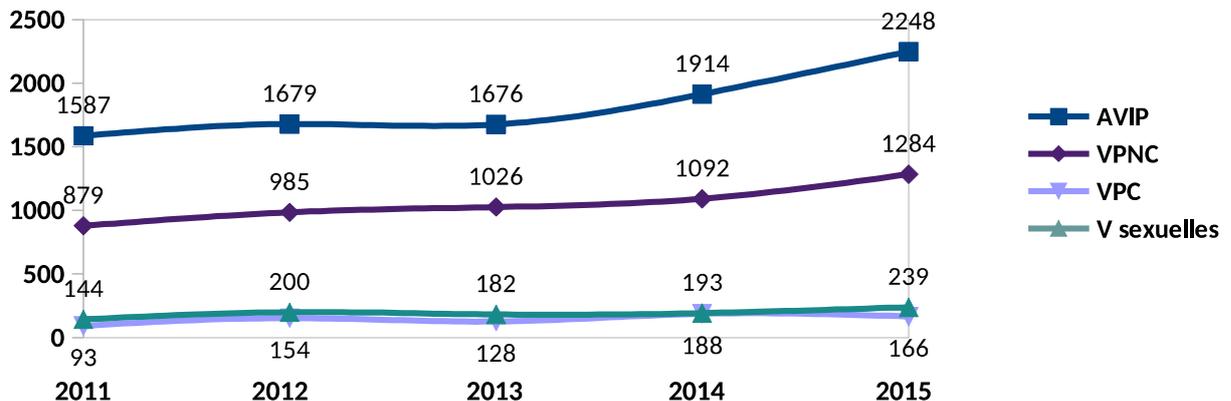


À l'instar de l'année 2014, **les atteintes volontaires à l'intégrité des personnes (AVIP) continuent de progresser et connaissent une augmentation globale de +334 faits, soit +17,45 %.**

La majorité des faits enregistrés ne sont pas crapuleux et les violences intrafamiliales constituent un poids important des AVIP.

- **Les violences physiques « non crapuleuses »** (coups et blessures volontaires, violences infra-familiales) **progressent de 17,58 %** à l'échelle du département **avec 1 284 faits recensés en 2015** contre 1 092 en 2014. Ces violences ont tendance à augmenter plus sensiblement en zone urbaine, ainsi qu'en témoigne l'évolution défavorable des coups et blessures volontaires, très majoritairement commis dans la sphère familiale (1000 faits constatés soit + 145 faits dont 110 en zone police). Les coups et blessures volontaires représentent 77,88 % de cette catégorie de violences.
- **Les violences à dépositaires de l'autorité** progressent également d'un tiers, en passant de 83 à 108 faits.
- **Les violences physiques « crapuleuses »** (vols avec violence principalement) restent marginales en nombre de faits. Considérées dans leur globalité, elles **reculent de 9,78 %, passant de 188 à 166 faits.**
- **Les violences sexuelles** : 239 faits ont été portés à la connaissance des services de police et de gendarmerie, soit une hausse de 46 faits. Cette évolution est imputable aux 113 faits constatés de *harcèlements et autres agressions sur des personnes mineures* (contre 71 faits en 2014). Les efforts d'information et les différents dispositifs mis en place permettant d'accompagner et de prendre en charge les victimes peuvent expliquer en partie la hausse des plaintes enregistrées.
- **Les menaces pour violence** : une hausse de ces délits est constatée puisque 559 menaces et chantages ont été enregistrés en 2015 contre 445 en 2014. Les menaces de violence témoignent souvent d'une perte de repères sociaux de leurs auteurs dont le passage à l'acte est influencé par la consommation d'alcool ou de stupéfiants.

Atteintes volontaires à l'intégrité physique



Avec un taux de 3,58 pour 1000 habitants, le département de la Charente se situe au 53^{ème} rang national sur 96 en matière d'AVIP (taux national : 4,51 pour 1000 habitants).

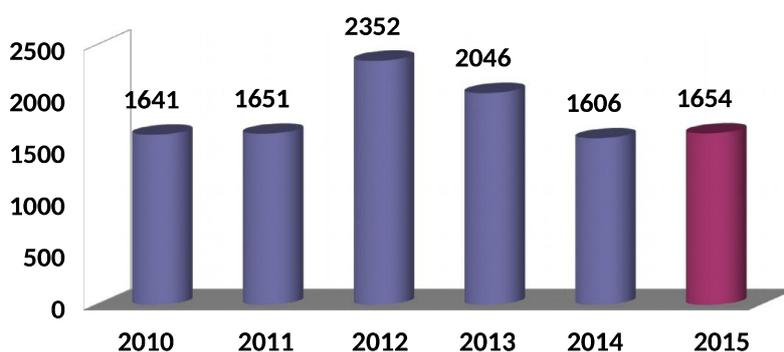
Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)

Cet indicateur rassemble les infractions de délinquance dite astucieuse (escroqueries et abus de confiance, faux en écriture, chèques et carte de crédit) et les infractions économiques et financières (contrefaçons, délits en matière économique et financière, infractions à la législation du travail).

En 2015, les escroqueries et infractions économiques et financières enregistrent **une hausse de 2,99 %** : leur nombre passe de 1 606 à 1 654 soit + 48 faits .

Cette évolution est largement imputable à l'augmentation des **escroqueries et abus de confiance** (+ 57 faits en zone gendarmerie), et à celle des utilisations frauduleuses de chèques volés (+40 faits en zone police).

On note une progression des faits réalisés au moyen d'internet. Le développement de ce type de délinquance suit directement celui du e-commerce des sites de rencontre, mais bénéficie également de la vulnérabilité de victimes naïvement exposées sur des réseaux sociaux.



Avec un taux de 4,75 pour 1000 habitants, le département de la Charente se situe au 51^{ème} rang national en matière d'EIEF. Ce taux se maintient au dessous du taux national (5,91 pour 1 000).

Lutte contre les trafics et l'économie souterraine

Les infractions relevées aux stupéfiants sont en recul :

	Faits constatés			Faits élucidés			Personnes mises en cause		
	2014	2015	Variation	2014	2015	Variation	2014	2015	Variation
Trafic et revente sans usage de stupéfiants	11	8	-27,27%	16	7	-56,25%	26	8	-69,23%
Usage-revente de stupéfiants	77	118	53,25%	81	101	24,69%	86	86	0,00%
Usage de stupéfiants	602	553	-8,14%	610	560	-8,20%	592	497	-16,05%
Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	17	12	-29,41%	17	12	-29,41%	16	9	-43,75%
Total de l'indicateur	707	691	-2,26%	724	680	-6,08%	720	600	-16,67%

En 2015, l'activité des services a été prioritairement orientée dans la lutte contre les trafiquants, nécessitant des investigations longues et complexes, ainsi qu'un investissement conséquent en enquêteurs.

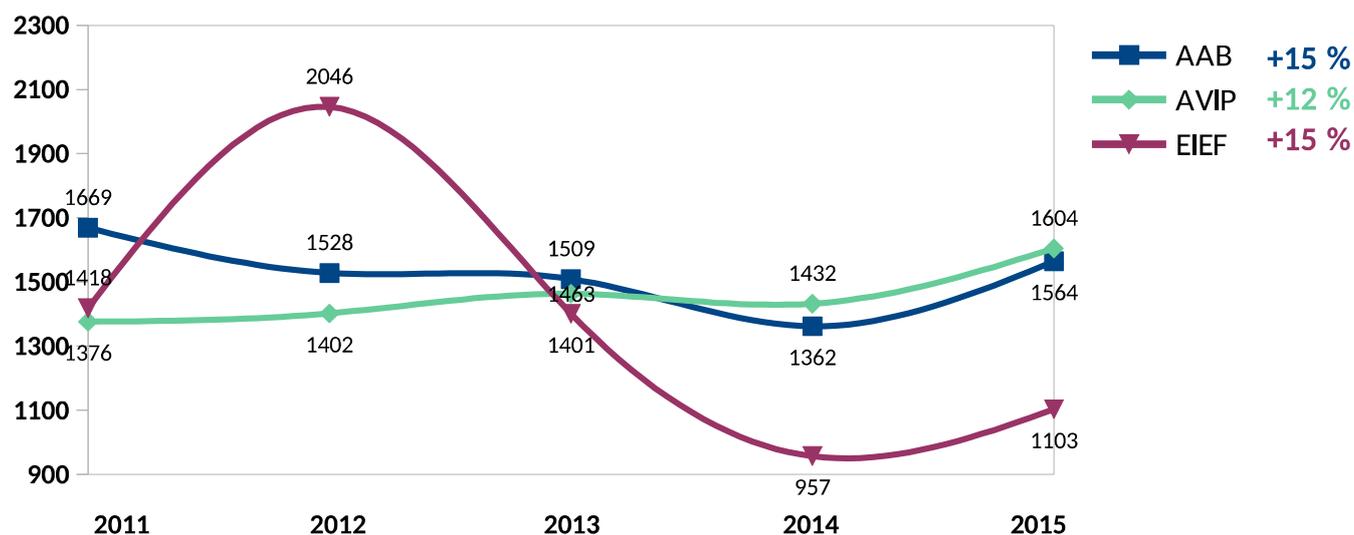
Les importantes saisies opérées par les services d'enquête, lors de leurs investigations (107 au total) ou d'opérations « coup de poing » confirment l'ancrage de l'agglomération d'Angoulême comme base régionale d'envergure pour le trafic de drogue :

430 kg de cannabis, 15 kg d'héroïne, 81 718€ d'avoirs en numéraire.

Des indicateurs d'activité des services à la hausse

- Le nombre de faits élucidés par les services est en hausse de 8 %

Nombre de crimes et délits élucidés par les forces de sécurité	2011	2012	2013	2014	2015	%
		6595	6820	6114	5790	6262



AAB : atteintes aux biens - AVIP : atteintes volontaires à l'intégrité physique - EIEF : escroqueries et infractions économiques financières

- Les taux d'élucidation

	2014	2015	Évolution
AAB	15,15%	17,39%	+2,24 points
dont cambriolages	12,81%	17,93%	+5,12 points
AVIP	78,94%	71,35%	-6,89 points
EIEF	62,30%	69,32%	+7,02 points

Les taux d'élucidation des AAB et EIEF sont en hausse et celui des AVIP est en baisse de 6,89 points.

- Les personnes mises en cause

5068 personnes mises en cause en 2015 contre 4996 en 2014, soit une hausse de 1 %.

- > Augmentation de 3 % des mises en cause pour les AAB (1474 personnes mises en cause en 2015 contre 1428 en 2014).
- > Augmentation de 3 % des mises en cause pour les AVIP (1367 personnes mises en cause en 2015 contre 1323 en 2014).
- > Hausse de 24 % pour les escroqueries et infractions économiques et financières (366 en 2015 contre 296 en 2014).

La coopération renforcée mise en œuvre depuis plusieurs années dans le cadre des instances de prévention entre l'autorité administrative, l'autorité judiciaire, les forces de l'ordre et les collectivités locales s'est poursuivie en 2015 avec l'objectif de placer la population au cœur des messages de prévention.

- 1 La remise à plat des conventions de coordination passées entre la police nationale et les polices municipales.** Ces conventions établissent les modalités de coordination entre les forces de police municipale et de la police nationale et instaurent une coopération opérationnelle renforcée en matière de partage d'informations, de vidéo protection, de prévention des violences urbaines et de protection des personnes vulnérables.
huit conventions sont signées à ce jour : Angoulême, La Couronne, l'Isle d'Espagnac, Soyaux, Barbezieux-Saint-Hilaire, Châteauneuf-sur-Charente, Fléac et Nersac. Cinq nouvelles conventions sont en cours de rédaction pour les communes de Cognac, Chateaubernard, Magnac sur Touvre, Vars et Saint Yrieix.
- 2 Le partenariat aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (C.L.S.P.D) mis en place dans 7 communes ;**
- 3 Le déploiement du dispositif « Alerte-commerces » mis en œuvre en Charente depuis le 24 juin 2013,** avec la coopération des CCI de Cognac et d'Angoulême, avec pour objectif de mieux protéger les commerces de proximité et faire face aux actes délictueux dont ils sont victimes, en ville comme en zone rurale. Ce dispositif a déjà recueilli l'adhésion de **près de 160 commerçants.**
- 4 La signature de 18 nouveaux protocoles « participation citoyenne » :** ce dispositif consiste à mobiliser la vigilance solidaire des habitants en vue de prévenir la commission d'actes infractionnels, sous le contrôle des forces de l'ordre et du maire de la commune engagée dans cette démarche. **Au total 34 protocoles de ce type ont été signés en Charente. Les premiers retours d'expérience sont positifs.**
- 5 L'amplification des actions de sensibilisation de la population aux risques encourus en matière de délinquance** en portant l'effort en direction des personnes les plus vulnérables (personnes âgées, mineurs, scolaires) à travers des campagnes de presse, d'interventions dans les établissements scolaires ou de démonstrations, notamment lors des rencontres de la sécurité.
- 6 Le développement de la vidéoprotection :** les communes, conseillées par les référents sûreté de la police et de la gendarmerie continuent à investir en matière de vidéo-protection, y voyant un moyen d'assurer, en complément de la présence humaine, une fonction de dissuasion du passage à l'acte après les communes de La Couronne, Jarnac, Marthon et Soyaux en 2014, trois nouvelles communes et un EPCI se sont engagés dans cette démarche en 2015 : Angoulême, Barbezieux, Chasseuneuil et la CDC Bandiat-Tardoire.



Le groupement de Gendarmerie départementale de la Charente a déployé, le 6 octobre 2015, une application gratuite pour smartphone dénommée « Stop Cambriolages ».

Cette application complète les dispositifs déjà mis en œuvre pour sensibiliser les particuliers et les commerçants et les aider à se prémunir contre les cambriolages.